



Modifier acte de naissance de ma fille

Par **nazreen**, le **31/10/2009** à **14:18**

Bonjour,

je vous eplique, voila j'ai fait une reconnaissance anticipée donc avant la naissance de ma fille, ceci sur les conseils de mes collegues de travail. etant donné que je suis mariée je ne savais pas qu'il ne fallait pas faire de reconnaissance.mon mari réside a l'étranger (pakistan) moi je réside en france.je suis perdue dans les demarches que je pourai faire pour que le nom de mon mari donc du papa de ma fille figure sur l' acte de naissance de ma fille. comme je suis de nationalité pakistanaise je n'ai pas pu faire le passeport et la carte d'identité pakistanaise de ma fille, il n'accepte pas de le faire si le nom du père ne figure pas sur l'acte de naissance de ma fille. j'ai prévue d'aller au pakistan en decembre 2009 pour que ma fille voit son papa, mais n'ayant aucun papier pour que ma fille puisse voyager avec moi, je vous contacte et vous demande de l'aide s'il vous plait aidez moi.Etant donné que ma fille est de nationalité pakistanaise (nee en mai 2009) comme moi, je n'ai pas le droit d'avoir son passeport et la carte d'identité pakistanaise d'apres ce que l'ambassade du pakistan m'a explicitement dit. CELA SIGNIFIE QUE MA FILLE N'A PLUS LE DROIT DE SORTIR DU TERRITOIRE FRANCAIS. EST CE NORMAL?